

IDÉES/

Inceste: «Dire “non” au père est encore très difficile»

Alors que la juriste Camille Kouchner sort un livre accusant son beau-père, le politologue Olivier Duhamel, l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu explique que les abus contre les enfants s'inscrivent dans l'autorité paternelle qui structure les familles.

Recueilli par CÉCILE DAUMAS

Comment s'opposer et dénoncer l'inceste dans une famille aisée, en apparence ouverte et tolérante? C'est l'histoire édifiante que relate la juriste Camille Kouchner dans *la Familia grande* (Seuil) qui sort ce jeudi. La fille de Bernard Kouchner a mis plus de trente ans à lever le tabou sur le drame qui a déchiré sa famille, accusant son beau-père, le politologue Olivier Duhamel, d'avoir abusé de son frère jumeau. Spécialiste de la pédophilie, l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu montre que le droit a longtemps défendu la puissance du père et de la famille. Elle est l'auteure d'une *Histoire de la pédophilie, XIX^e-XXI^e siècle* (Fayard, 2014).

Le pouvoir de l'inceste est-il un pouvoir d'homme?

C'est un pouvoir masculin, celui du père, du grand-père, de l'oncle, du grand frère. C'est la figure du dominant. Dans le cas d'Olivier Duhamel contre qui sont portées des accusations d'inceste, c'est même un hyperdominant blanc jouissant d'un capital social, culturel, symbolique et financier. Quand vous êtes sous une telle domination, comment y échapper? C'est la figure du père, qui incarne la loi, l'autorité, la sévérité. Dire «non» au père est encore extrêmement difficile.

Plus qu'un pouvoir, vous dites que c'est une «domination»...

Autant on peut s'opposer à un pouvoir qui est extérieur, autant la domination est une force insidieuse qui incite à intérioriser les règles, en l'occurrence celles de la famille, et particulièrement le respect paternel. C'est mon père, je lui dois obéissance. Cette domination créée de l'aliénation: l'ordre hiérarchisé de la famille avec ses abus de pouvoir est considéré comme normal, il n'est pas in-

terrogé par ceux qui y sont soumis – les femmes et les enfants – il est dans l'ordre des choses. Or, depuis la fin des années 80, on sait que la majorité des violences sexuelles ont lieu au sein de la famille et qu'elle concerne des milliers d'enfants.

Dans le cadre familial, l'inceste a souvent lieu sans violence physique apparente...

Ce pouvoir s'apparente aussi à de l'emprise: il n'a pas forcément besoin de violence, ou de contrainte. L'agresseur jouit d'une telle aura dans sa famille que l'enfant l'admire forcément, ce qui permet de faire passer l'agression. La domination repose sur un lien affectif. S'il n'est pas admiré, le père suscite la peur. On éduque les enfants à obéir, à ne pas dire non aux parents. Le père est le chef de famille incontesté. Le code civil, promulgué en 1804, a mis en place une famille patriarcale dans laquelle la puissance paternelle est centrale. La mère ne commencera d'avoir des droits (de garde, de direction, d'administration des biens, etc.) sur ses enfants qu'à partir de 1945. La loi du 24 juillet 1889 relative à la protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés est le premier texte permettant à un tribunal civil de prononcer la déchéance de la puissance paternelle, mais elle n'a pas été votée sans difficulté, tant il est difficile de s'élever contre la toute-puissance paternelle. Et il faut une deuxième loi en 1898 pour que soit facilitée la mise en œuvre pratique de cette déchéance.

Le pouvoir de l'inceste s'exerce-t-il différemment selon les classes sociales?

C'est au XIX^e siècle dans le milieu de la justice que l'on prend conscience qu'il faut lutter contre ce fléau. Mais l'inceste est alors défini, par les médecins comme par les juges, comme «un crime de pauvres», la marque d'un archaïsme souvent rural, d'une promiscuité familiale dans des logements étroits et insalubres, d'un manque d'instruction et d'un défaut de raffinement moral. Ce n'est que plus tard, dans les années 80, qu'il est repéré dans les classes aisées. Il est bien plus facile de dissimuler des actes incestueux dans les familles bourgeoises et de les garder secrets: les appartements sont plus grands, les vacances ont lieu à la campagne, au bord de la mer, et la famille veille à préserver l'apparence de moralité.

De Gabriel Matzneff à Olivier Duhamel, deux affaires concernent des intellectuels ac-



cusés de pédocriminalité à une époque marquée par la culture libertaire de Mai 68...

On attribue très excessivement à Mai 68 ce qui s'est passé dans les deux décennies suivantes: le mouvement de Mai n'a pas autorisé d'avantage de relations illicites. Son apport a surtout été de libérer la parole sur les sexualités, l'occasion de formuler des interrogations et une critique des systèmes de domination sexuelle. Cette remise en cause de l'ordre sexuel et bourgeois, inédite et révolutionnaire a finale-

ment profité aux victimes parce qu'elle a transporté la question des violences sexuelles dans l'espace public et a déchiré le voile du silence. C'est vrai aussi que ce moment a donné un espace de liberté à des intellectuels qui revendiquaient pour eux et pour leurs jeunes amants et amantes des relations plus libres. Ces intellectuels n'étaient pas tous complètement de mauvaise foi, ils n'avaient pas non plus tous évacué la question du consentement, puisqu'ils affirmaient ne jamais contraindre personne et se laisser séduire par des enfants pour qui ils réclamaient «le droit au désir et au plaisir».

L'affaire Duhamel est aussi une histoire de familles où s'affrontent deux générations et où l'engagement politique est omniprésent. Les parents et des amis des parents ont préféré garder le secret, certains, comme Olivier Duhamel et Elisabeth Guigou, ont défendu DSK...

La jeune génération de femmes qui a dénoncé Weinstein est celle qui «l'ouvre». Elle ne veut plus accepter les abus et les silences. La honte a changé de camp: et les prédateurs sexuels sont dénoncés comme tels. La génération des parents de ces femmes avait tendance à dissocier l'engagement politique de ces personnalités en vue, censées œuvrer pour le bien commun, et ce qui se passait dans la sphère intime des familles. Ils ne voulaient ●●●

«Autant on peut s'opposer à un pouvoir qui est extérieur, autant la domination est une force insidieuse qui incite à intérioriser les règles, en l'occurrence celles de la famille, et particulièrement le respect paternel.»

«Target board», image d'Aurélia Frey.

AURÉLIA FREY. PLAINPICTURE

●●● pas trop savoir, considérant que c'était une affaire privée. Cette séparation entre privé et public était aussi confirmée par le législateur: l'intimité ne regardait pas l'Etat. Aujourd'hui, on considère que l'Etat doit exercer un contrôle social partout, ce qui n'est pas sans danger en matière de liberté.

Il y a un an sortait le livre de Vanessa Springora, le Consentement (Grasset, 2020). Cette année, celui de Camille Kouchner. Deux femmes dénonçant des actes de pédocriminalité à un an d'intervalle, un hasard?

Les premiers témoignages publics contre l'inceste datent de la fin des années 80, ils viennent principalement de femmes. La plus célèbre intervention dans les médias est celle d'Eva Thomas en 1986. C'est elle qui lance une dynamique de révélations. Suite à la publication de son livre *le Viol du silence*, des quantités de témoignages affluent, puis tombent dans l'oubli. Avec #MeToo, une nouvelle dynamique s'est mise en place: les femmes dénoncent la prédation sexuelle. La prise de parole permet de faire changer de camp la culpabilité, de ne plus la porter dans la solitude. Chaque nouvelle révélation rend possible une autre révélation, et elles sont de plus en plus rapprochées. Plus on en parle, plus il est possible d'en parler. ●



PHILOSOPHIQUES

Par MICHAËL FESSEL
Professeur de philosophie à l'École polytechnique

Mauricette et les punks à chiens

Alors que le virus a déjà créé nombre de clivages, les chaînes de télé ont mis en scène le conflit générationnel en opposant la vertu de la première Française vaccinée de 78 ans à la folie des teufeurs bretons. Une caricature absurde.

Comme tout événement d'ampleur, le coronavirus a créé de nouveaux clivages. Au fil de la crise, on a vu les prudents s'opposer aux «anti-masques», les adversaires de la chloroquine aux pro-Raoult, les partisans du confinement aux libertaires, les disciples de Pasteur aux «antivax»... Sur le papier il n'y a rien à redire: pas de société sans conflits. A fortiori, dans une démocratie, la peur de la maladie n'est pas censée créer un consensus sans faille.

Le problème vient plutôt de la forme que prennent ces conflits à une époque où les clivages politiques (entre la gauche et la droite, mais pas seulement) sont affaiblis au point de ne plus laisser de place qu'à des oppositions morales. On a beaucoup parlé des complotistes qui n'ont pas d'autre grille de lecture que l'alternative entre le mal (le pouvoir) et le bien (la dissidence). En réponse, on leur oppose souvent une morale inversée certainement plus crédible, mais qui n'a aucune chance de les convaincre. La moralisation du conflit prend parfois d'autres formes qui ne sont pas moins caricaturales. C'est le cas du conflit générationnel dont la période, en l'occurrence si mal nommée, des «trèves» a donné un exemple spectaculaire en France. D'un côté, il y a Mauricette, une dame de 78 ans, très aimable, pensionnaire d'un hôpital de Sevran et qui a accepté d'être la première Française à se faire vacciner. Lors de ses vœux, Emmanuel Macron a rendu hommage au «magnifique message d'espoir contre l'obscurantisme et le complotisme» envoyé par Mauricette à tous les Français. Certes, cela n'a

pas empêché les complotistes d'imaginer que la vieille dame ne savait pas qu'on allait lui inoculer un vaccin. Mais l'image était belle et on aurait pu en rester là: un espoir tout à la fois fragile et souriant d'en finir un jour avec ce fichu virus. Sauf que l'opposition morale n'a pas tardé à faire retour sur la scène médiatique. Dans une logique manichéenne, il faut des innocents dévorés par l'égoïsme pour faire face aux héros du quotidien dévoués à l'intérêt général. On en a trouvé sans peine avec les participants de la rave clandestine qui s'est tenue quelques jours plus tard aux alentours de Rennes. Se réunir à plus de 2000 pour danser et boire en pleine reprise d'une maladie contagieuse

Face à l'image de Mauricette, les amateurs de musique electro avaient peu de chance de s'en sortir. Un député RN en a profité pour s'engouffrer dans la brèche du vraisemblable: en plus de ne pas mettre de masque, ces jeunes se droguent.

n'est sûrement pas la chose à faire. Mauricette est plus sage que les teufeurs bretons, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Mais il y a la chose, et la manière dont on la met en scène. Faut de réfléchir politiquement aux effets d'une année de confinements et de couvre-feux sur la jeunesse, les chaînes de télévision ont opposé la vertu des anciens à la folie des punks à chiens. La caricature ne va pas sans comique. Après une séquence sur les candidats à la vaccination, un direct de BFM depuis les hangars de la honte. «Ils dansent encore, Bernard?» «Oui, ils dansent, sans masques ni gestes barrières.» Le présentateur du journal de 20 heures de France 2 a du mal à cacher son exaspération: les forces de l'ordre vont-elles enfin «déloger tout ce petit monde»? En l'occurrence, la gendarmerie s'est montrée plus raisonnable, et moins moralisatrice, que certains journalistes – préférant intervenir lorsque la fête était finie plutôt qu'au moment où elle battait son plein.

Face à l'image de Mauricette, les amateurs de musique electro avaient peu de chance de s'en sortir. Un député du Rassemblement national (RN) a profité de l'occasion pour s'engouffrer dans la brèche du vraisemblable: en plus de ne pas mettre de masque, ces jeunes se droguent. D'après lui, c'est d'autant plus scandaleux que les propriétaires (honnêtes) de boîtes de nuit n'ont pas le droit de rouvrir. Tout le monde sait que Marine Le Pen préfère non seulement Mauricette aux punks à chiens, mais aussi les karaokés aux raves.

Face à une situation où chacun élève ses préférences subjectives au rang de loi morale, on se met à rêver d'oppositions moins absurdes et de médias plus tolérants. Un rêve du genre: Mauricette a des petits-enfants qu'elle aime et ses petits-enfants aiment leur grand-mère et les raves. Mettons que, pendant les dix jours qui suivent la fête, ils choisissent de ne pas se voir pour éviter que leurs désirs de vivre ne se télescopent. Ou un autre rêve: dans sa jeunesse, Mauricette aimait, elle aussi, aller danser. Au bal plutôt que dans des raves, c'est entendu. Mais peut-être aussi en cachette, ce qui l'a rendue indulgente aux écarts de la jeunesse. Bref, des rêves où l'on cesse de juger des formes de vie selon les normes intolérables dictées par un virus. ●

Cette chronique est assurée en alternance par Michaël Fessel, Sandra Laugier, Frédéric Worms et Hélène L'Heuillet.